

Alte Drucke

Traité Ecclesiastique Propre de ce tams, Selon les Sentimens De Jean de Labadie, Pasteur

Labadie, Jean de
Amsterdam, 1668

Chapitre Troisieme. La Maniere de Profetiser, selon S. Pol. Et les Regles
qu'il a donées pour l'Exercice Profetique dans l'Eglise ...

Nutzungsbedingungen

Die Digitalisate des Francke-Portals sind urheberrechtlich geschützt. Sie dürfen für wissenschaftliche und private Zwecke heruntergeladen und ausgedruckt werden. Vorhandene Herkunftsbezeichnungen dürfen dabei nicht entfernt werden.

Eine kommerzielle oder institutionelle Nutzung oder Veröffentlichung dieser Inhalte ist ohne vorheriges schriftliches Einverständnis des Studienzentrums August Hermann Francke der Franckeschen Stiftungen nicht gestattet, das ggf. auf weitere Institutionen als Rechteinhaber verweist. Für die Veröffentlichung der Digitalisate können gemäß der Gebührenordnung der Franckeschen Stiftungen Entgelte erhoben werden.

Zur Erteilung einer Veröffentlichungsgenehmigung wenden Sie sich bitte an die Leiterin des Studienzentrums, Frau Dr. Britta Klosterberg, Franckeplatz 1, Haus 22-24, 06110 Halle (studienzentrum@francke-halle.de)

Terms of use

All digital documents of the Francke-Portal are protected by copyright. They may be downloaded and printed only for non-commercial educational, research and private purposes. Attached provenance marks may not be removed.

Commercial or institutional use or publication of these digital documents in printed or digital form is not allowed without obtaining prior written permission by the Study Center August Hermann Francke of the Francke Foundations which can refer to other institutions as right holders. If digital documents are published, the Study Center is entitled to charge a fee in accordance with the scale of charges of the Francke Foundations.

For reproduction requests and permissions, please contact the head of the Study Center, Frau Dr. Britta Klosterberg, Franckeplatz 1, Haus 22-24, 06110 Halle (studienzentrum@francke-halle.de)

urn:nbn:de:gbv:ha33-1-139092

La Maniere de Profetiser, selon S. Pol.

Et les Regles qu'il a donées pour l'Exercice Profetique dans l'Eglise, avec les Chefs Principaux, qu'il doit avoir, & qu'il y faut Observer.

CHAPITRE TROISIEME.

I. **C**E n'est pas assés de savoir quel est l'Exercice Prophetique dans l'Eglise, mais encore il faut savoir sa Maniere : car puis qu'il est Exercice, il faut l'exercer, & il faut savoir Comant. l'Apôtre S. Pol qui aprand l'un, aprand l'autre, & ne l'oublie pas d'en deduire la Maniere bien au long. Toutes les fois, que vous vous Assamblés (dit il ^{b. 26.} au meme Chapitre du quel nous avons tiré toutes les paroles du Precedant) Selon que Chacun de vous a pseaume, ou langage, ou revelation, ou Interpretation, le tout se fasse à Edification : Soit que quecun parle ^{27.} langage, que cela se fasse par deux ou au plus par trois, & ce par tour, afin qu'un Interprete. Que s'il n'y a ^{28.} point d'Interpretateur, qu'il se taise en l'Eglise & qu'il parle en soi meme à Dieu. Et que deux ou trois Profetes ^{29.} parlent, & que les Autres en jugent. Et si queque chose ^{30. &c.} est revelée à un autre, qui est assis ; que le premier se taise : car vous pouvés Tous profetiser l'un après l'autre, afin que tous aprenent, & que tous soient consolés. Et les Esprits des Profetes sont sujets aux Profetes : Car Dieu n'est point Dieu de Confusion, mais de paix, come on void en toutes les Eglises des saints. Voilà come S. Pol parle, & come il enseigne parfaitement toute la maniere en general & en particulier de la Profetie, & come quoi il la faut exercer dans les Eglises.

II. Sur ces paroles, il faut observer en Premier lieu, que l'Apôtre suppose *une vraie Eglise*, c'est à dire *une Asssemblée de vrais Fideles*, & *de vrais saints*, dont on a de urayes marques, qu'ils sont tous véritablement apelés de Dieu à une uraye & vive Foi, & à une uraye Sanctification & sainteté, qu'ils professent non Seulement d'aparence & de parole, mais d'Oeuvre & de verité; & qu'ils en ont donné & en donnent de bones preuves par leur veritable Conversion du Monde & du Peché, par leur haine, leur Aversion, & leur fuite, par celle des mauuaises Compagnies, des vanités, des debauches; de l'Orgueil, de l'Avarice, & des Conuoitises de ce siecle; & par le zeile qu'ils ont à servir Dieu; à l'adorer, à l'invoguer, à le craindre & à l'aimer gardant les Comandemens, sanctifiant son grand Nom, cherchant sa gloire, & pratiquant les devoirs de la Charité, tant vers Dieu, que vers le Prochain; & en un mot s'adonnant à toutes vertus, & bones moeurs, servants d'exemple à tout le Monde Etranger & Domestique, & sur tout aux saints come eux.

III. En 2^e. lieu que parla on void assés, qu'il n'est pas question icy d'*Eglise Equivoque*, ou Simplemēt Exterieur & Aparante, qui n'est qu'une Asssemblée en general & en grand Corps de Personnes, qui professent de croire en Dieu & en J. C. par Profession Exterieur, par Naissance, Education, & succession; par bénéfice d'Inventaire (comme on dit) & par Coutume soit de maison, soit de pays, & parceque la Religion Chrétienne est reçue ou du Prince & de l'Estat; ou professée par les Parants & les Maîtres sous qui on est eslevé; ou même par simple lecture, ou Conviction d'Entandement, qu'il la faut croire & professer de bouche, d'Ecrit, & de pratique exterieure d'Adoration, d'Invo-

d'Invocation, de louange, & de semblables Actes du dehors, qui ne prouvent pas qu'on soit Eleu, apelé, & bien entré en la famille & en la Maison de Dieu, au Corps de J. C. & de l'Eglise, & qu'on en soit uraymant au dedans & au dehors l'Eglise même & le Corps, pour ce que la vive Foi operante par Charité, & la veritable Sanctification Interieure & Exterieure luy manque.

IV. En 3^e. lieu, que presposé qu'on fasse, & qu'on soit une veritable Eglise, chacun ayant en general & á peu prés témoignage de Chacun, qu'il est vrai Eleu, vrai Apelé, vrai Converti, & veritable Sanctifié de Dieu; l'Apotre parle d'*Assemblée Exterieure* aussi bien qu'Interieure, & de *s'assembler* disant, *Toutes les fois, que vous vous assemblerez, &* ayant meme dit auparavant, *Si donc toute l'Eglise s'assemble en un*: Ce qui montre 1^o. qu'une Eglise n'est pas un Elu, un Fidele, & un saint particulier, mais plusieurs; quoi qu'un vrai en vaut & en surpasse plusieurs faux. 2^o. Que l'Eglise qui consiste en plusieurs Mambres se doit louant trouver en Corps, & le faire meme qu'il paroisse, témoignant par l'Exterieur ce qu'elle est interieurement. 3^o. Qu'elle est jointe & vnée en Esprit quoique distincte & divisée en plusieurs mambres, & qu'elle peut le faire voir en s'unissant & se joignant en corps. 4^o. Qu'elle a ses mambres propres & raportans les uns aux autres, puis qu'ils se peuvent unir & s'unissent facilement & louant. 5^o. Qu'ils ne sont pas seulement propres á estre vnies, mais á estre vn, & ne faire qu'un, estant dit, *Si toute l'Eglise s'assemble en un*, á savoir ou Corps, ou Pain, come l'Apotre a dit un peu plus haut. *Nous sommes tous un Corps, nous qui mangeons tous un meme pain.* 6^o. Que non seulement quelques Particuliers en une Eglise, mais toute une Eglise doit estre tele. c'est á dire vraymant

mant Fidele, uraimant sainte, & uraimant propre á s'unir en Dieu, & en J. C. & en vn entr-elle, *Toute l'Eglise*, dit il.

V. En 4.^e lieu qu'estant question d'*Assablée* ou plutot d'*Assablées exterieures*, car il parle de plusieurs. *Toutes les fois que vous vous Assablés*, dit il, il ne faut pas les mépriser, ou negliger, sous pretexte soit de n'en avoir pas besoin, ou d'estre aucunement superflües: veuque lors qu'il est urai de dire, *qu'une uraye Eglise s'assamble*, c'est á dire *une Assablée de vrais Elus, de vrais Fideles, & de vrais saints Regenerés*, dont on a de vrais temoignages, & de urayes preuves, & par le urai Esprit & par la vie; il est urai de dire. 1.^o *Que Dieu est au milieu d'eux, & au milieu de son Peuple*, bien mieux qu'il n'estoit dit du Peuple Juif. 2.^o *Que J. C. meme est au milieu d'eux* en vertu de cete siene parole, *Là où vous serés deux ou trois assablés en mon Nom, là ie serai au milieu de vous.* 3.^o *Que non seulemant Christ est au milieu de cete Eglise, mais qu'elle est en J. C. & qu'elle est Christ, estant son Corps, ses Os, sa Chair, & luy meme come dit fort bien l'Apótre.* 4.^o *Pour ceque c'est le Corps auquel se doivent sans doute randre les Aigles, & de toutes parts y voler.* 5.^o *Pourceque c'est la Societé des saints & la Famille du Pere Celeste en la Terre.* 6.^o *L'Ecole uraye du Fils, le urai Temple du S. Esprit, en un mot la maison, la cité sainte, & le Royaume meme de Dieu: Or on ne doit se retirer, ni s'ecarter de la maison de Dieu, ni de son Temple, ni de son Peuple, mais au contraire se randre á sa Cité sainte, á sa Sion, á son Peuple, & á son Camp, & sur tout á sa Famille, á son Christ, & á son Corps, ou il se montre veritablemant,*

VI. En 1.^o lieu pour montrer combien l'*Exercice Profetique* est neccessaire, & doit estre familier & commun

mun en une Eglise, mais Eglise veritable. S. Pol dit, *Toutes les fois que vous vous assablés*, come voulant faire entendre, que cet Exercice doit estre pratiqué toutes les fois, que la veritable Eglise est Asssemblée, & que preque iamais elle ne le doit estre, qu'il ne se fasse : En eset come d'ordinaire elle ne s'assamble que pour adorer Dieu & le prier, & pour administrer ses saints misteres: il est visible que cela ne se doit faire, & ne se fait gueres jamais bien, & au moins mieux qu'en s'exerçant, ou après s'estre exercé en la parole de Dieu; Or la meilleure, aussi bien que la plus aisée maniere de s'exercer en la Parole de Dieu, est sans doute la Profetique, ainisque nous le verrons; & partant il est bien convenable, il est bien juste, qu'une l'Eglise veritable s'en serve ordinairement, & que la chose estant si fort á sa bienseance, & á son utilité, elle ne s'assamble preque iamais sans s'aider d'un si bon & si facile moyen.

Il ne faut pas donc regarder cet Exercice come Extraordinaire & singulier, ni l'acuser come tel d'estre Nouveau: Nous prouverons en son lieu qu'il est aussi Ancien que l'Eglise Juive & Chretienne, tant Profetique qu'Apostolique, & si Commun parmi elles, qu'il se pratiquoit en toutes les Synagogues de l'une, & en toutes les Assablées de l'autre, & que preque jamais on ne se trouvoit aux lieux assignés á l'Adoration, á la priere, & á la mutuelle Edification & vnion, que la familiere Conferance sur les Ecritures, & cet Exercice Profetique ne se pratiquât.

VII. En 6^e. lieu S. Pol fait bien voir, qu'il parle d'une Eglise veritable, & d'une Asssemblée de vrais Elus, de vrais Apelés, & de vrais saints; puis quil fait mention de tant de choses qui leur sont propres, & qui sont come leurs marques & leurs

Cara-

Caractères, disant, *selon qu'un chacun de vous a pseau-me, ou langage, ou Revelation, ou Interpretation*; montrant par là combien l'Eglise estoit avantagée des dons de Dieu, & ramplie de ses graces, & de les graces non senlement de *lustrification*, & de *Sanctification* graces substancieles & necessaires, mais des abondantes, & de celes qui sont ajoutées par dessus, telles que sont celes de l'*Esprit* de benediction & de loüange, & de Composition de Pseumes & saints Cantiques; Celes de parler en diverses langues les Choses grandes de Dieu, & decouvrir ses Mysteres en plusieurs façons: Celes de tirer d'excelantes Doctrines deuz & des saintes Escritures, en produisant au jour les sens cachés. Enfin celes & de les Interpreter, & d'interpreter en langue entendüe ce que d'autres en peuvent dire en langages Inconnus: Toutes ces choses, marquent bien une vraye Eglise, & une Eglise urai Temple du S. Esprit, puis quil y fait tant de divines Operations, & Operations conformes á celes que le meme S. Pol marque auparavant dans le douzieme Chapitre de cete Lettre, où il dit. *Qu'il y a diverses Operations, mais un*

1. Cor.

12. v. 6.

7. 3. 9.

Ec.

meme Esprit. Qu'a l'un est donnée la parole de sapiance par l'Esprit, á l'autre la parole de Sciance selon le meme Esprit. A l'autre Operation de vertus, á l'autre Profetie, á l'autre discernement des Esprits, á l'autre diversité de langues, á l'autre Interpretation de langues; & qu'un seul & meme Esprit distribué & fait toutes ces choses.

VIII. Nôtre sujet ne nous portant pas á traiter icy de tous ces dons, & en suite de leur pratique, ne nous oblige qu'á parler de celuy de la Profetie, come entre ceux là meme le plus Comun; & sans doute le plus vile, & pour cet efet aussy randu & laissé de Dieu aux Eglises pour y estre le plus ordinaire, & le plus familier: Sa maniere est aussi déduite plus particulierement & plus au long par l'Apô-

l'Apôtre, qui le prefere á tout autre, & meme á celui de parler divers langages, & des langages inconnus, quoi que pourtant on ne parlat en eux que des misteres divins, & á peu près des choses semblables á celes que l'Exercice de Prophetie traitoit.

Le maniere en est marquée en ces mots, *Que deux ou trois Prophetes parlent, & que les autres en jugent; & si quelque autre chose est revelée á un autre qui est assis, que le premier se taise, Car voas pouvés tous prophetiser l'un après l'autre, afinque tous aprenent, & que tous soient consolés. Et les Esprits des Prophetes sont sujets aux Prophetes. Car Dieu n'est point Dieu de confusion mais de paix, come on void en toutes les Eglises des saints.* En ces paroles ces six ou sept Chefs, principaux sont á bien considerer, Le 1.^e est les Persones. Le 2.^e est leur Nombre. Le 3.^e est l'Esprit & le Principe de leur Prophetie ou de leur parole. Le 4.^e est leur Rang ou Ordre. Le 5.^e est leur but & fin. Le 6.^e leur Jugement & leur Sujerion á luy. Et le 7.^e leur Paix, & leur bon Acord.

IX. Quant au Premier, les Persones sont & doivent estre selon S. Pol. des Prophetes, non pas pris pour des Homes Extraordinaires, & meus extraordinairement de Dieu come les Samuels, les Davids, & les Elies; mais des mambres Ordinaires de l'Eglise soit Pasteurs, soit Docteurs, soit Anciens & autres Gens d'Eglise & de Peuple doués de Foi & de lumiere, de sapiance, d'Intelligence sainte & d'autres dons du S. Esprit Ordinaires & Communs aux Mambres d'une vraye Eglise, qui portent le nom de Prophetes, & doivent le porter avec raison, pourcequ'ils ont en eux ces dons saints surnaturels, & s'en peuvent servir au bien & á l'Edification de l'Eglise, en produisant les sens cachés des Ecritures, & les secrets des misteres qu'ils peuvent enseigner aux autres avec clarté & avec fruit; n'en parlants pas par propre esfort de simple Etude Philosopho-

lofrique & humain, & par art, ou par metode ; mais par plenitude, & par Onction d'Esprit divin, par fantimant & par abondance sainte de Sapiance & de lumiere de Dieu : Ce qui presupose, que ceux qui parlent, & qui doivent parler en l'Eglise en en sont ramplis, & sont meme discernés l'avoir, come ils témoignent á leurs paroles, & á leur Conversation.

X. Ces *Profetes* ne sont pas dils estre Pasteurs, Docteurs. Anciens, ou Persones Ecclesiastiques, & qui ayent charge, autorité, & Office particulier en l'Eglise ; non qu'ils ne puissent l'estre, ou ne le soient, n'y ayant, & n'y debuant avoir Pasteur, Docteur, & Ancien á le bien prendre, qui ne doive estre *Profete* en ce sens lá, & profetiser de la façon, cete Grace estant propre de leur Estat ; Mais c'est qu'estre *Profete* & *Profetiser* en cete maniere n'est pas une chose telemant liée á leurs Charges, come nous verrons bien au long un peu plus bas, que d'autres qu'eux ne le puissent faire, & ne puissent, & doivent même estre admis á profetiser soit qu'ils ayent estudié & soient dits Teologiens, soit qu'ils n'ayent pas grandes lettres pourveu qu'ils soient doués des lumieres de la Foi, de la science, & sapiance celeste, & capables d'instruire & d'edifier, quand n'éme ils seroient des Artisans, ou du simple populaire, ainsi que parlent des Synodes Nationaux, & des gens justes, qui les composoient. Par eset ne void on pas qu'entre les grands Profetes memes il y a eu de toute sorte de Monde & de simples Gens sans lettres & sans grade relevé, come ont esté des Bouviers & des Bergers, des Amos & d'autres Homes, aussy bien que des Davids, des Ezayes, & des Daniels, ou Jeremies Nobles & sçavants ? Mais c'est chose á verifier au long plus bas, & qui ne peut qu'estre indiquée á presant.

XI. Quant

XI. Quant au Second Chef, qui est le Nombre S. Pol le Marque disant, *Que deux ou trois Profetes parlent*, ce qui n'emporte pas qu'en vne Eglise il n'y en ait *que deux ou Trois*; puis qu'au contraire le meme Apôtre dit souvant icy, *que Tous profetisent, et que tous peuvent profetiser*, il marque assés qu'il y en a, & qu'il y en peut avoir *Plusieurs*; mais il dit, *que deux ou trois Profetes parlent, ou profetisent en efet*, c'est á dire entretiennent pour une fois l'Asssemblée, car *deux ou Trois* suffisent bien á l'entretenir pendant le tams que l'Asssemblée peut durer: Et qu'ainsi ne soit S. Pol ajoute, *Que Tous peuvent profetiser l'un après l'autre, afin que tous soient consolés, á savoir á divers tams & á diverses assambles les vns donans lieu & tams aux autres.*

Pour confirmer encore plus que S. Pol l'antand ainsi, on peut observer, qu'il ne met pas la même restriction en la *Profetie* & en l'*Exercice Profétique*, laquelle il a mise en celuy de parler divers langages: car il a dit de celuicy, *Qu'il se fasse par deux, ou au plus par Trois*; 1^r. Parcequ'il est plus ennuyeux d'ouyr parler une langue, qu'on n'entand pas, que cele que l'on entend. 2^r. Parce qu'il falloit un tams double á parler & á interpreter, la même chose se disant deux fois, come il ordonne que cela se fasse. 3. Parce qu'en efet cet Exercice estoit moins vtile & moins Edificatif, soit parceque ce don estant extraordinaire disoit les choses plus hautement, soit pourceque le sens en estoit plus malaisé á comprendre: Mais la *Profetie* estant une simple Conferance sur les Ecritures, & vne Explication familiere des Misteres: tout estoit, & peut estre 1^r. plus facile, clair, & net. 2^r. Estant fait en une langue Comúne ennuye moins, & se fait
e
mieux

mieux écouter. 3^e. Est sans doute plus acomodé à la portée d'une Eglise, & d'une Asssemblée de toute sorte de Monde Fidele Letré, ou Non; beaucoup, ou peu eslevé: C'est pourquoi S. Pol ne dit point de cet Exercice, *Deux ou trois au plus*, mais simplement *Deux ou Trois*, ne rétreignant pas tout à fait le nombre, & ne voulant pas empêcher, qu'il ne soit plus grand, si l'Abondance des Dons de Dieu, & l'Edification de l'Eglise le peut porter.

XII. l'Apôtre se borne pourtant à *deux ou Trois* en produisant un Exemple, & comant la Chose se peut, ou doit faire, pour deux principales raisons; l'une qu'il double le *tams de l'Exercice Prophetique* au dessus de celui de *parler les langues*, pource que deux ou trois Profetes, sont presupposés de luy tenir, ou devoir tenir autant, que six qui parlent les langues, lesquels estants trois, & ayans besoin d'estre trois fois interpretés, sont égalés en durée d'exercice par trois seuls Prophetisans: Et l'autre est, que S. Pol presuppose aussi, que trois Profetes fussent pour tenir le juste *tams* d'une Asssemblée, lequel de vrai il ne prescrit & limite pas; mais pourtant donc à entendre ne devoir estre ni trop long, ni trop court aussi, mais juste à proportion de la ferveur de l'Esprit, & de la presence, ou Assistance tant en ceux qui parlent, qu'en ceux qui écoutent; & à proportion aussi de la patience, & de la force d'une Eglise, qui ne doit ni faire la delicate, & la rancherie; ni estre ou trop paresseuse, ou chiche à Dieu, où s'ennuyer d'ouyr les Choses divines.

XIII. Quant au 3^e. Chef, qui est l'Esprit & le Principe de la Parole de ces Profetes & de leur Prophetie, l'Apôtre indique, qu'il doit estre non tant l'Esprit humain que le divin, 1^o. parcequ'il parle de *Prophétiser*, de *Prophetie* & de *Profete*; Or cela n'est point sans

sans l'Esprit de Dieu, & c'est sans doute par luy
 que cela se fait, & de luy que toute Prophetie, & pa-
 role prophetique vient: & non seulement l'Extraor-
 dinaire, mais l'Ordinaire, telle qu'est celle dont
 nous parlons. 2^e. Parceque luy même parle un
 peu plus bas de *Revelation*, disant. *Que si quelque chose*
est révélée à un autre, qui est assis, que le premier se tai-
se: & dans le Chapitre douzieme déjà allegué, il
 exprime cet exercice & ce don, sous celuy de *Re-*
velation: Or la Revelation dont il entend parler
 est divine, & il n'entend par elle, que la décou-
 verte des verités & des choses que l'Esprit de Foi,
 & de sapiance fait. 3^e. Marquant que cete *Revela-*
tion arrive sur le Champ & à mesure qu'un autre
 parle, il montre bien qu'elle doit venir de Dieu,
 dont l'Esprit doit enseigner & doit conduire l'Egli-
 se, come en effet il n'y doit avoir que luy, qui la
 mène, & qui l'instruit salutairement.

XIV. Il faut donc par là exclure de l'Exercice
 Prophetique 1^o. la pure Meditation humaine & la
 Preparation de la Methode & de l'Art, qui vient
 d'effort & de contantion purement propre. 2^o. Beau-
 coup plus l'Esprit de vanité & d'Orgueil qui porte
 souvent les homes à parler de Dieu, & à se mesler
 de discourir des mysteres pour se faire voir. 3^o. La
 façon de s'expliquer suivant celle des Orateurs &
 Rhetoriciens humains, qui recherchent & polif-
 sent leur langage, & ne parlent que par compas,
 & par periodes, l'Esprit estant celuy qui doit four-
 nir les choses & les paroles. En effet S. Paul apele
 cela l'Administration de la Parole de Dieu par sa
 vertu, c'est à dire par la presence & par l'assistance
 de son Esprit; & S. Pierre ajoute, que *celuy qui par-*
le en l'Eglise doit parler come Dieu parlant par luy; au-
 trement une Eglise divine ne seroit entretenüe & in-
 struite dignement, c'est à dire *divinement*, ne seroit

antretenné & instruire qu' humainement & d'une maniere humaine des choses memes divines ; ce qu'il faut bien éviter , & chasser même des Assamblées Ecclesiastiques , qui ne deviendroient qu' humaines.

XV. Quant au 4^e. Chef qui est le Rang: quoique l'Eglise n'en garde pas de Mondain , & qu'elle ne mete gueres de diserance entre ses Mambres ne les reconnoissant que sous le Nom de Chrétiens , & d'Enfans de Dieu & les siens ; neanmoins elle ne renonce pas aux legitimes & aux Justes , come sont ceux qui sont d'Autorité & qui la marquent. & pour le reste elle n'a que ceux de la Raison & de la vertu , & principalement ceux que la Charité , que l'humilité , & la modestie veut que l'on observe : Or entre Pasteurs, Anciens , & autres on done selon les Avis du sage queq; chose á l'Age & á l'antiquité , queque chose aussi á la Charge , mais sans beaucoup de façon , & sur tout sans aucune affectation , ou mode mondaine : Ici l'Apótre n'en veut d'autre , que celui qui évite le desordre , & qui empeche la confusion , disant Que chacun parle l'un après l'autre , afin que tous ne soient pas ouys parler ensamble en danger qu'aucun ne soit bien oüy , & pour le moins entandu. Que chacun s'écoute , & done á tous le loisir d'estre écouté. Qu'il y ait un Premier ou plus Ancien , ou Modérateur , ou ayant charge de comancer , qui ouvre le discours : & que ceux qui viennent après , suivent en Ordre. Que neanmoins aucun n'occupe tout le tamps par affectation , & n'en prene que ce qu'il faut pour que d'autres soient oüis , & toutefois qu'à l'Esprit soit donée liberté juste ; & que même si arrive , qu'il inspire un autre , ou luy done sur ce qui est traité queque lumiere , ou augman-

mantation de lumiere , que le premier qui en a moins , ou qui a produit la sienne , donne lieu á une seconde , & soit bien áise qu'elle éclate. Qu'aucun n'affecte d'emplir tout le rams , ou de tenir trop de peur d'ennuy , Qu'il cesse dez que sa Grace , & l'Esprit cesse. Et sur tout qu'on se garde bien de parler plusieurs á la fois par precipitation , temerité ou vanité ; mais que tout se passe avec retenuë & modestie chacun atendant un peu deuant que de se produire & de parler , pour voir si quelqu'autre ne se leve pas , á qui il defere , & qu'il montre aimer mieux écouter , que de se faire écouter soi meme moins digne de parler que luy. C'est là une partie de l'Ordre & le Moyen d'eüiter tout bruit , ou confusion.

XVI. Quant au 5e. Chef , qui est le *But & la Fin* de l'Exercice Profetique , S. Pol la touche en divers lieux , mais principalemant en celuy où il dit ces mots , *Celuy qui profetise parle aux Hommes á Edification , Exhortation , & Consolation. Celuy qui profetise edifie l'Eglise.* Paroles qui marquent , que cele de la Profetie tand á bien , & comprend tout celuy qui peut torner á l'avantage de l'Eglise & du Prochain. Il est compris tout it. sous l'Exhortation á Repantance & Amandement á bien agir , ou patir ; á estre sobre , humble , zelé , charitable , & vertueux ; á fuyr le mal & faire le bien. 2. Sous la Consolation adressée aux Affligés & aux souffrans , aux foibles & abatus , & á ceux qui metent peine á vaincre Satan , le Monde , & ses assauts. 3. Sous l'Edification , qui comprend le comancement , le progrès , & la consommation d'une bone Eglise , entant qu'en efet ainſique nous l'avons deja dit , il n'y a rien qui serve plus á apeler & attirer les coeurs á Dieu & á J. C. á les Instruire des Mi-

retes, & á les toucher de vifs tantimens de Penitance, de mépris du Monde, de Gour de Dieu, & d'Amour soit de la verité, soit de la vertu: La Chose est si veritable, que come nous avons marqué aussi, il n'y a qu'à en faire l'experiance, pour voir que tous autres Exercices, & meime les Predications les plus hautes & les plus fortes, ne produisent point un fruit égal á celuy que la *Conferance Profetique* sur les Ecritures fait, & n'avance tant ni le Royaume de Dieu, ni la Reformation, Instruction, & Avancement d'une Eglise en des années entieres, que l'Exercice de la Profetie le fait en fort peu de mois.

XVII. Quant au 6^e. Chef, qui est le Jugement, des Profetes, par les Profetes, & de leur Profetie, ou Discours Profetique fait devant eux, S. Pol ayant dit. Que deux ou trois Profetes parlent, ajoute; que les Autres en jugent, & passant de la Regle particuliere á la Regle generale; dit encore, & que les Esprits des Profetes soient Sujets aux Profetes; sur quoy il faut remarquer. 1^o. Que l'Apótre ne veut pas que toutes Persones parlent en l'Eglise, mais les seules propres á Profetiser, & qui en ont de Dieu le don. 2^o. Que telles Persones doivent estre conües & discernées; car il presupose qu'ils sont quelque Corps, & quelque rang, ayant dit, Que si queq; chose est revelée á un autre qui est assis, que le Premier se taise, en quoy il met & rang & siege; il ajoute que les uns soient Sujets aux autres, ce qui emporte qu'ils sont plusieurs. 3^o. Qu'il faut que tels Profetes soient humbles & deferants, soumis les uns aux autres, come Freres en charité & en vnion, ce qui n'est pas difficile entre des Mambres bien unis. 4^o. Qu'il n'est pas question là d'Apótres & de grands Profetes puis que de tels Homes parlants ne sont pas Sujets aux Homes & Jugement humain, 5^o. Qu'ils ne sont pas

pas des Infaillibles, puis qu'ils peuvent, & doivent estre Jugés, & qui plus est corrigés, & ramenés au droit & au bien s'ils venoient à s'en égarer. 6. Qu'il faut estre Profete pour juger des Profetes, c'est à dire avoir l'Esprit de Profete & de Profetie afin d'en porter un bon & un juste Jugement: Ce qui marque bien qu'il n'appartient pas à tous de le faire, & de s'eriger en Juges des Gens spirituels, & qui parlent ou agissent meus & poussés par l'Esprit de Dieu come par le Principe, & par le ressort qui les meut, sinon tout à fait infailliblement & en toutes choses jusques aux moindres circonstances ou Syllabes; aumoins en source, en general, & en gros.

XVIII. En ces mots est sur tout remarquable celui cy, *Que les Esprits des Profetes soient sujets*: ce mot mis au Pluriel (*les Esprits*) donant assés à entendre, qu'il n'est pas là Question du S. Esprit en luy même, ou en les saints Organes Extraordinaires & immediats, come ont esté les grands Profetes, & les grands Apôtres; veuq; ni en soi meme, ni en eux, il ne peut, il ne doit estre sujet à aucun Homme, ni à Jugement aucun humain; mais bien des Esprits humains des Fideles Profetiques ou Profetisans meus aucunement de luy; lesquels ne sont pas si fortemant, si pleinemant, & si parfaitemant conduits de luy, qu'ils ne puissent faillir & se méprendre, & qu'ils n'ayent besoin d'estre jugés en ce qu'ils disent en Organes Ordinaires en l'assablée ordinaire d'une Eglise, come ni eux, ni tous autres ne sont pas Infaillibles en tout ce qu'ils font: On peut aussy entendre par ces Esprits, les Productions spirituelles, come souvant en l'Ecriture les fruits, ou les Efets de l'Esprit portent le Nom d'Esprit même: Enfin la Regle generale de l'Apôtre, qui dit ailleurs, que les Choses de l'Esprit se doivent discerner spirituelemant & que l'homme Animal ne les peut, ni ne les doit discerner, juger, ou meme

connoître ; doit bien estre observée en ce lieu , afin qu'on ne tombe pas dans le crime & le grand excès de faire injure á l'Esprit , & au S. Esprit , & de soumettre l'Esprit á la Chair & à son sens animal.

XIX. Enfin pour le 7^e. Chef , qui est le bon *Acord, l'Ordre, & la Paix* , qui se doit garder en cete Asssemblée , en general en toutes celes d' l'Eglise , & en particulier en cele où se fait l'Exercice Profetique , S. Pol non contant d'avoir marqué souvant un peu plus haut & souvant qu'il se fasse avec *Edification* : ce qui emporte assés , qu'il se doit faire sans bruit , & sans scandale , que la confusion & le trouble causeroient , & d'avoir encore luy meme assigné rang & posture , les Profetes estant assis , & dit que les vns devoient écouter les autres , & ceder les vns aux autres ; ajoute cete maxime generale , *Que Dieu n'est point Dieu de confusion , mais de paix , come il se void en toutes les Eglises des saints ; & plus bas encore , celecty , Que tout se fasse honetement & par Ordre.* Sur quoi il faut marquer & dire.

En 1^r. lieu , qu'il prend la chose de bien haur , & remonte , jusques á Dieu meme pour deux raisons ; L'une qu'il est l'Auteur & Fondateur d'une Eglise laquelle il anime & il gouverne , & partant paisiblement , regulierement & par Ordre ; come il est Dieu de paix , Dieu d'Ordre , & la Regle meme de tout : l'autre par ce qu'il est le Modele & l'Exemple de tout Ordre , y en ayant un admirable en la Sainte Trinité , & entre ses Persones divines en même Essance, Intelligence, volonté, pensée, parole, jugement, conduite , & en tous efers.

En 2^d. lieu Qu'il est dit n'estre pas Dieu de confusion , 1^r. en soi même , car encore qu'il y ait Distinction des Persones , il n'y a pas de division ; & bien qu'il y ait de la Circon-incession , & demeure mutuelle ;

tuelle; & non seulement adhérence, Société, & Indivisibilité de Persones; Toutefois il n'y a ni confusion, ni mélange. 2^e. Hors de soi même en ses Oeuvres, car encore que Dieu en ait produit & en conserve un très grand nombre très éloignées, très proches, très distinctes, divisées, ou unies; & qui plus est mêlées les vnes avec les autres, & même les vnes aux autres; néanmoins toutes sont dans l'Ordre, & dans le rang qu'elles doivent avoir & tenir. & toutes ont & entretiennent la paix qu'elles doivent entretenir, & dont il leur faut jouir. Ainsi le Ciel & les Astres, ainsi l'air & les saisons, ainsi la mer & la Terre & tout ce qu'elle contient de la main & de la voix de Dieu le rang & l'ordre que toutes choses en tout & par tout doivent garder.

En 3^e. lieu sur tout dans le Monde de la Grace plus qu'en celui de la Nature, & dans les Oeuvres Surnaturelles & Spirituelles, comme sont les Corps des vraies Eglises composées d'Eleus & de Saints, Dieu est le Dieu de paix, la metant entre les siens, la donant à ses Disciples, la faisant doner par eux aux Eglises, & à l'Israël de Dieu. Il est aussi le Dieu de l'Ordre y ayant mis des Apôtres, des Evangelistes, des Docteurs, des Pasteurs, & toute sorte de charges & de degrés; en ayant fait un Bâtiment bien ordonné, & ayant posé comme Architecte bon & sage le fondement que nul autre que luy ne peut métre, les pierres vives; les murailles, & le Toit; & ayant mis son Esprit, Esprit de paix au milieu du Corps de son Eglise, & en animant ses Membres.

En 4^e. lieu qu'en particulier S. Paul donne à entendre appliquant cette Maxime à l'Exercice Prophetique, qu'il pourroit peutestre y avoir quelque désordre les uns s'empressants pour écouter, les Autres se pres-

sants aussi pour parler ; la multitude des personnes profetisantes , ou leurs differans sentimens , voix , & façons de parler pouvant par inadvertance , par temerité , & par Indiscretion causer quelque confusion , ou queq; bruit , il applique là Maxime , Que Voyés Copié Dieu est Dieu de paix & d'Ordre , pour marquer 1^{re}. qu'il faut que tous & toutes en elle ayent leur oeil & leur coeur atantif à Dieu ; & se reglent par son Ordre & par sa veuë. 3. Qu'on tiene par là come il faut tout en bon Estat , & que personne ne sorte de son devoir d'humilité & de silence , chacun se tenant en l'estat de uraye Eglise , & d'Assemblée de vrais Saints , qui ne doivent pas estre des tumultueux & des brouillons. C'est pourquoy l'Apôtre ajoute , come on void en toutes les Eglises de Dieu , où il n'y doit avoir ni confusion , ni bruit ; mais au contraire Ordre , Paix , & admirable conduite par la presence & par l'Esprit de celuy qui est Dieu d'Ordre & de paix.

XX. Par ce moyen il arrive ce que S. Pol dit sur la fin à sçavoir , que tout se fait honetement & come il faut ; & un peu plus haut , que Tous aprenent , & que tous sont consolés , soit en parlans & profetisans , soit écoutans & estans profetisés , c'est à dire instruits dans les voyes du Seigneur : Et cela non seulement entre les fideles & les Domestiques ; mais encore au regard des Estrangers , dont un peu devant il dit comparant l'Exercice de parler diverses langues , à celuy de Profeseiser ; Si donc toute l'Eglise s'assemble en un & tous parlent étranges langages , & ceux du comun populaire , ou des Infideles entrent , ne diront ils point , que vous estes hors du sens ? Mais si Tous Profetisent , & qu'il y entre queq; Infidele , ou quecun du Commun il est redargué de tous . & jugé de tous : Et ainsi les secrets de son coeur sont manifestés , & il tombera sur sa face , & adorera Dieu declarant , que uraimant Dieu est en vous & au milieu de vous.

Toutes

Toutes ces choses convainquent 1^{re}. Que S. Pol veut un tel Ordre en ces Assemblées, que Tous puissent consoler & estre aussi consolés, consoler en parlant & faisant part à l'Eglise du don que Dieu leur a fait de la Parole & de pouvoir Profetiser, c'est à dire instruire familierement, & exorter vivement, estre consolés aussi, soit ayans leur tour à parler, soit ayans la satisfaction d'ouyr & de recevoir Instruction. 2^{re}. Que cet Exercice ne se fasse jamais sans fruit, en produisant bien plus que celuy de parler les langues, l'Apôtre disant qu'il sert à toucher les coeurs, à les convaincre & à les gagner à Dieu. 3^{re}. Qu'il se doit pratiquer avec tant d'Ordre, que chacun reconnoisse beaucoup plus la presance & l'Influence divine en luy, qu'en toute autre don extérieur de langues, ou de miracles: tellement que les autres pouvans donner lieu aux soupçons, le don de la Proferie, n'en laisse point, mais au contraire fasse doner gloire à Dieu, & confesser qu'il y preside. 4^{re}. Que cet Exercice estant bien fait est si penetrant par la vertu de l'Esprit de Dieu, & de la Parole, qui est un glaive à deux tranchans, & *Ebr. 4.* ataignant jusqu'à la division de l'ame & des jointures, & des moëles, qu'en effet les Consciencies sont touchées par les choses qui sont dites, les coeurs émeus, & leurs Etats découverts, au moins à eux mêmes, leurs pensées les acusants à l'ouye des paroles, que les Pertones non seulement fideles, mais Infideles frappées soudainement tombent sur leurs faces, confessent Dieu, pleurent leurs pechés, font penitance & se rangent à l'Eglise & aux Corps des saints: marques visibles, que Dieu est au milieu d'eux & benit leur Exercice fait en son Esprit & en son Nom, à sa gloire & au bien des Ames, qui en sentent la vertu.